

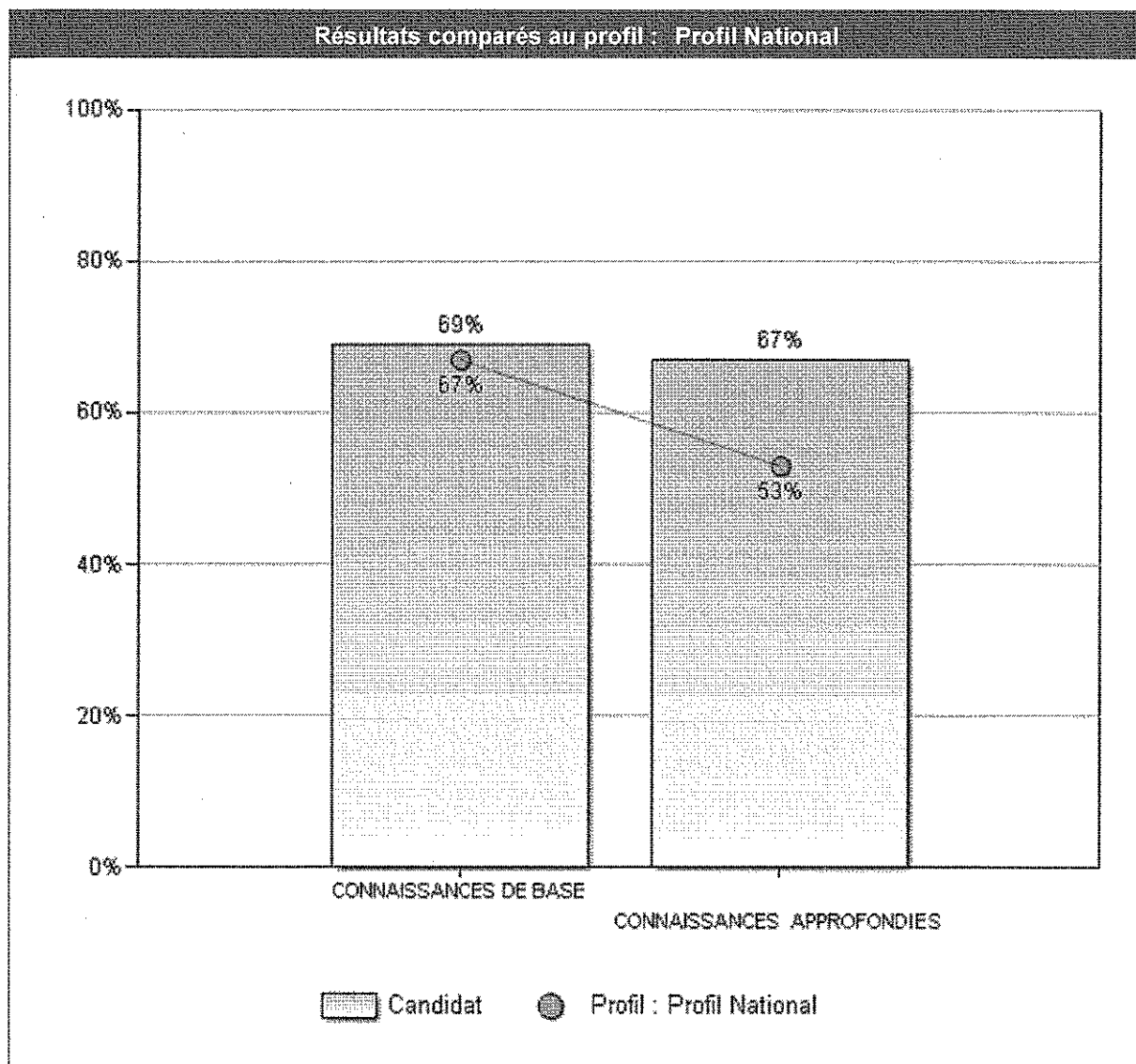

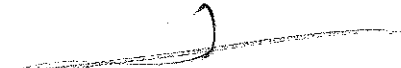


GESTIONNAIRE DE PAIE	
Candidat : Sylvain DRAUX	Visa candidat : 
Test passé le : 11/08/2011	Visa unité : 
Temps réalisé : 14 minute(s) 15 seconde(s)	
Durée maximum : 30 minutes	



Axes	Candidat	Profil
CONNAISSANCES DE BASE	69 %	67 %
CONNAISSANCES APPROFONDIES	67 %	53 %
Moyenne	68 %	60 %

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", le candidat est informé d'un droit d'accès et de rectification concernant les résultats des tests. Sauf contre-indication expresse de la part du candidat, ce document pourra être communiqué à des entreprises extérieures.

<b>GESTIONNAIRE DE PAIE</b>	
Candidat : Sylvain DRAUX	Visa candidat : 
Test passé le : 11/08/2011	
Temps réalisé : 14 minute(s) 15 seconde(s)	Visa unité : 
Durée maximum : 30 minutes	

	0	50	100
<b>CONNAISSANCES DE BASE</b>			
Appliquer les règles de rémunération des heures supplémentaires		25	
Comprendre le mode de calcul des indemnités journalières			80
Connaître les caractéristiques des différents contrats de travail (CDI, CDD, CTT)			90
Connaître les différents organismes sociaux		57	
Déterminer le temps de travail effectif			100
Différencier les éléments de rémunération soumis ou non aux cotisations sociales			100
Distinguer les notions de salaire de base et de salaire minimum			75
Distinguer les règles d'indemnisation des jours fériés travaillés ou chômés		25	
<b>CONNAISSANCES APPROFONDIES</b>			
Calculer les indemnités de départ d'un salarié			100
Connaître les modalités de calcul des indemnités de congés payés			100
Connaître les principes de la Déclaration Unique d'Embauche (DUE)		67	
Connaître les règles du DIF			100
Connaître les règles liées aux plafonds de la Sécurité Sociale		50	
Différencier les tranches de rémunération			100
Intégrer les effectifs dans le calcul des rémunérations	0		
Maîtriser les règles de cotisations de retraite et prévoyance	0		
Réaliser les principales déclarations sociales		50	
Régulariser les cotisations URSSAF			65
Remplir et vérifier le tableau récapitulatif DADS-U			88
Traiter les rubriques Sécurité Sociale de la DADS-U			83

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", le candidat est informé d'un droit d'accès et de rectification concernant les résultats des tests. Sauf contre-indication expresse de la part du candidat, ce document pourra être communiqué à des entreprises extérieures.